

DACP

REF : DACP2014057

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Dotation de développement Urbain pour l'année 2014. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement et autorisation de signature.

EXPOSE :

Créée par la loi de finances pour 2009, la Dotation de Développement Urbain (DDU) bénéficie à 100 villes particulièrement défavorisées, dont Aubervilliers.

Pour être éligible, une commune doit réunir les trois conditions cumulatives suivantes :

- avoir été éligible à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2013,
- avoir une proportion de la population en ZUS supérieure à 20% de la population totale au 1^{er} janvier 2013,
- faire partie du périmètre d'intervention de l'ANRU au titre du programme national de rénovation urbaine.

La note d'information interministérielle NOR : INTB1411991N du 23 mai 2014 arrêtant la liste des communes éligibles à la dotation de développement urbain pour 2014 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de 16 247 829 € en 2014, relative à la Dotation de Développement Urbain (DDU) pour 2014, précise les conditions d'octroi et de gestion de cette dotation pour l'année en cours.

Dans le cadre de cette dotation, la ville d'Aubervilliers recevra un montant d'un million d'euros. Cette somme peut être utilisée sur une ou plusieurs opérations, pour financer de l'investissement comme du fonctionnement.

La Préfecture ayant validé la demande d'aide financière de la Commune, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la répartition de cette subvention sur les deux opérations suivantes :

- Construction du groupe scolaire dit des marches du fort,
- Création d'un centre social au 44/46, rue Danielle Casanova.

En conséquence de ces éléments, il est également demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière et d'approuver le plan de financement correspondant annexé au présent rapport.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués.

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014057

Signataire : MC/ED

OBJET : Dotation de développement Urbain pour l'année 2014. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note d'information interministérielle NOR : INTB1411991N du 23 mai 2014 arrêtant la liste des communes éligibles à la dotation de développement urbain pour 2014 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de 16 247 829 € en 2014,

Vu la délibération n°185 du 26 juin 2014 du Conseil Municipal relative à la « *Dotation de développement Urbain pour l'année 2014. Approbation du plan de financement prévisionnel. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe pour l'année 2014* »,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la Dotation de Développement Urbain (DDU) chaque année depuis 2009,

Considérant que la Préfecture de la Seine-Saint-Denis a décidé d'octroyer la somme de 1 000 000 € (un million d'euros) à la ville d'Aubervilliers pour l'année 2014 au titre de la DDU,

Considérant que la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune règle les modalités, notamment, relatives au paiement de cette aide financière.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la répartition de la DDU sur les deux opérations suivantes pour un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) :

- Construction du groupe scolaire dit des marches du fort,
- Création d'un centre social au 44/46, rue Danielle Casanova.

APPROUVE le plan de financement des opérations tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

